

## DECISION CA117-2015

**Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers**  
**Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation**  
**Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7**  
**Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers**  
**Vu la d lib ration CA011-2015 du 26 f vrier 2015**

**Objet de la d cision** Demande d'adh sion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

**Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :**

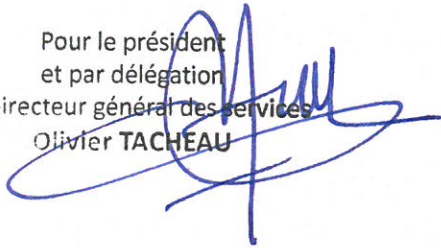
1. d'approuver la demande d'adh sion de la Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales   S2E2.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

**A Angers, le 23 septembre 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**  
*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*

Pour le pr sident  
et par d l gation  
Le Directeur g n ral des services  
Olivier TACHEAU



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **29 septembre 2015**

Date du conseil de gestion	Nom de la composante, du service commun ou de la direction		Date compte rendu CA
	nom de la structure	Observations	
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Date compte rendu CA
	S2E2	1 980,00 €	